



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE  
42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / E. RIONDET / G. ROBERT / JJ. VIGOT.

Absents excusés : J. MORÉ (proc. JJ. VIGOT).

Secrétaire : F. COTTIN.

La séance est ouverte à 18h30. M. F. COTTIN est nommée secrétaire de séance. Arrivée de Mme RIONDET à 19h10.

#### **1) Avis de remise en état de la carrière GSM**

Le Maire présente les schémas de principe de remise en état générale après cessation d'activité et de remise en état de l'emprise des installations. La commune souhaitant un retour à l'agriculture et en terre naturelle ne voit pas d'opposition aux propositions conformes à sa volonté.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

#### **2) Recrutement d'un emploi d'avenir au secrétariat**

Le Maire propose de recruter un emploi d'avenir afin de pallier au départ d'une secrétaire. Il propose Madame Amélie BONVALOT-NOIROT dans les conditions suivantes :

- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures ;
- Durée du contrat : 12 mois ;
- Rémunération : SMIC ;
- Contenu du poste : secrétariat et remplacements ponctuels à l'école maternelle.

Mme BARREAU-MONTANDON a été désignée comme tutrice pour accompagner Mme BONVALOT-NOIROT au quotidien.

Pour rappel, ce type de contrat est pris en charge à hauteur de 75 % par l'État (soit 1 093.14 €/mois). Restent à la charge de la commune environ 300 € de salaire et 180 € de charges patronales.

Le coût annuel de cet emploi s'élève à 4 372.92 € pour 35 heures hebdomadaires.

Notons également que Mme BONVALOT-NOIROT pourra occasionnellement renforcer l'équipe de la maternelle lorsque besoin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix).

### **3) Ajout de crédits au chapitre 20**

Suite à la modification n°1 du PLU, nous devons payer deux factures supplémentaires au compte 202 (frais liés aux documents urbanisme et numérisation cadastre) pour un montant total de 3 426.30 €.

De plus, la facture de la pose d'horloges astronomiques (SICECO) de 4 785.87 € avait été prévue au chapitre 21 (immobilisations corporelles) alors qu'il fallait l'imputer au chapitre 20 (immobilisations incorporelles).

Il faut donc augmenter les crédits du chapitre 20 de 8 212.17 €.

De plus, il est nécessaire de réduire le budget prévu au compte 7788.

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	-3 212,17		
202 (20) : Frais liés doc. urbanisme & numér	3 426,30		
204172 (204) : Bâtiments et installations	4 785,87		
2128 (040) : Autres agencements et aménage	-5 000,00		
	<b>0,00</b>		

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		722 (042) : Immobilisations corporelles	-5 000,00
		7788 (77) : Produits exceptionnels divers	-7 000,00
			<b>-12 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-12 000,00</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix).

### **4) Présentation et financement des travaux**

Rappel des principaux travaux engagés et/ou à venir :

- **réhabilitation de l'école élémentaire** : réfection des peintures, compléments de plomberie, isolation phonique

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

-total dépenses HT : 17 011.73 € HT

-total recette HT :

- Subvention du Conseil Départemental = soit 5 000 €

- DETR = 8 505 €
- Réserve parlementaire = 0 €
- Auto-financement = 3 506.73 €

- **réhabilitation de la salle polyvalente** : ce projet a reçu le soutien de la Communauté de Communes. Il s'agit de la mise en place d'une cloison amovible, de travaux de peinture, de travaux sonores, de changement de rideaux ;

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

- total dépenses HT : 34 435,09 €.
- total recettes HT :
  - Subvention du Conseil Départemental = 8 961 €
  - DETR = 10 330 €
  - réserve parlementaire = 8 000 €
  - Auto-financement, emprunt = 7 144.09 €

- **sécurité**, pour garantir la sécurité des usagers, des travaux sont nécessaires dans la Rue du Bois, où sont situées les écoles, et sur la route de Dijon. L'objectif est de sécuriser la rue où sont situées les écoles afin de diminuer la vitesse dans cette rue très fréquentée puisqu'elle dessert l'ensemble du cœur social de Thorey en plaine. Cette demande avait été faite par les habitants lors des réunions de quartiers.

Concernant la route de Dijon, il s'agit également de limiter les possibilités de stationnement sur les trottoirs en posant des bornes fixes. La pose de ces bornes empêchera les stationnements gênants qui provoquent un manque de visibilité sur la RD 968.

Pour rappel le plan de financement s'établit comme ainsi :

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit ainsi :

- total dépenses HT : 7 589.28 €.
- total recettes HT :
  - subvention du produit des amendes de police = 1 897 €
  - réserve parlementaire = 3 500 €
  - auto-financement, emprunt = 2 192.28 €

Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2016 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix).

## **5) Point informations des adjoints**

Mme CHEVASSON, Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne tout au long de la vie :

- remerciement pour les travaux par les écoles ;
- rappel du repas des aînés le samedi 28/11 à 12h à la salle polyvalente, et rappel d'attribution et de distribution des colis de fin d'année ;
- point sur l'aide aux devoirs ;
- point sur l'installation des décorations de Noël.

M BONIN, Adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et au développement économique :

- point sur le 1er téléthon organisé par le CMJ en partenariat avec les associations ;
- présentation état budgétaire dépenses et recettes, en investissement et fonctionnement.

M VIGOT, Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité, au cadre de vie, à l'environnement et au personnel :

- bilan des travaux en cours.

## **6) Informations et affaires diverses**

### **a) Convention RASED**

Le Maire présente la convention fixant les modalités de financement des outils pédagogiques du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) entre les communes de Marsannay la Côte, Perrigny les Dijon, Thorey en Plaine, Longecourt en Plaine et Fenay.

En effet, suite au redécoupage des secteurs du RASED de la circonscription de Chenôve, les professionnels de ce réseau interviennent désormais sur les écoles des communes inscrites dans le cadre de cette convention. Ainsi, il convient de financer l'achat de nouveaux matériels pédagogiques (tests) nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 15 voix) et autorise le Maire à signer cette convention.

### **b) Subventions :**

Le Maire souhaite indiquer les nouvelles notifications des subventions obtenues :

- GRDF nous apporte son soutien financier en nous allouant une subvention de 500,00 € pour la création du verger conservatoire ;
- Réserve Parlementaire du Sénateur François Patriat : 5 000 € pour réaliser l'acquisition de matériel informatique pour les écoles, 1245 € pour la mise en place de panneaux acoustiques dans la salle polyvalente et périscolaire et 567 € pour des équipements sonores ;
- Conseil Régional de Bourgogne, 63 000 € pour le dossier maison éclusière.

### **c) Schéma de mutualisation**

Le Maire rappelle que la communauté de commune doit proposer avant le 31 décembre 2015 un schéma de mutualisation. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », qui a été publiée le 07 août dernier, prévoit la validation de ce schéma en conseil communautaire.

Même si la loi ne prévoit pas que les communes délibèrent sur ce schéma de mutualisation, pour autant, il est judicieux qu'elles se l'approprient. L'objectif est de présenter un schéma de mutualisation « a minima », de sorte à ce que l'EPCI soit en conformité avec la loi. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) se basera sur ce premier document pour déterminer le CIM (Coefficient d'Intégration et de Mutualisation) de l'EPCI et ainsi déterminer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année N+2 correspondante. Plus la mutualisation entre les communes et la communauté de communes est affirmée, moins la perte financière sur la DGF est importante pour toutes les collectivités du territoire. Plusieurs secteurs peuvent être mutualisés comme :

#### - Ressources Humaines

- ✓ Développement RH, Relations Sociales
- ✓ Paie, carrière, congés, procédures médicales
- ✓ Formation
- ✓ Hygiène et sécurité
- ✓ Observatoire des effectifs et budget

#### - Ressources Réglementaires

- ✓ Affaires Juridiques
- ✓ Affaires Immobilières
- ✓ Administration Générale

#### -Assemblées

#### -Courrier, Gestion Électronique des Documents et Procédures

#### -Cimetière

#### -Police

Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Le Maire propose de prendre en compte la demande et d'adhérer en fonction des éléments mis en œuvre par l'intercommunalité.

Le conseil prend acte de la démarche.

### **d) Avis regroupement Communauté de Communes et avis SICECO**

Le Préfet sollicite la commune de THOREY EN PLAINE à propos du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, il propose de fusionner les Communautés de Communes de la Plaine des Tilles et du Val de Norges. La Plaine des Tilles a noué des liens particuliers avec

notre Communauté de Communes et le Conseil Municipal est préoccupé par les possibles conséquences de ce schéma départemental et s'interroge sur différents points :

- le devenir du service de collecte des ordures ménagères proposé par le SMICTOM à la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles ;
- l'évolution du SCOT du Dijonnais car ce processus de fusion pourrait avoir une double conséquence : financière pour la Plaine Dijonnaise et ses habitants ainsi qu'un problème de structuration et de cohérence de notre développement territorial.

Même si la proposition de fusionner les communautés de communes de la Plaine des Tilles et du Val de Norges n'appelle pas de commentaires et d'avis négatifs, il en est différent sur les impacts de cette fusion vis-à-vis de la communauté de communes de la plaine dijonnaise c'est pourquoi, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité (soit 15 voix).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par la page 37 du document où il est inscrit qu' « il convient de créer un syndicat unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon ».

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon en dehors de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'Or et hors Communauté urbaine, il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Charge M. le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

### **e) Plan éco-quartier**

Le plan de l'éco-quartier est présenté au conseil. Le Maire, toujours dans l'idée d'un projet participatif, propose de porter à la concertation jusqu'au 11 décembre 2015. Le plan est consultable au secrétariat de la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune. Les habitants sont invités à faire part de leurs remarques dans un cahier prévu à cet effet à la Mairie. Le Maire propose également de mettre en ligne le projet de la maison éclusière.

### **f) Multi accueil**

Le conseil communautaire a émis un vote défavorable à l'achat de locaux sis à Thorey en Plaine pour la réalisation d'un multi-accueil.

Le Maire explique les raisons en particulier une présentation incomplète du dossier. Le Maire va écrire un courrier à tous les délégués expliquant l'enjeu d'un tel service sur la RD 968 et demandant la réinscription au prochain conseil communautaire. Pour que cela soit possible, il faut au moins 1/3 des délégués qui sollicitent cette réinscription.

### **g) Retour travaux des écoles**

Les écoles remercient la municipalité pour les travaux réalisés dans la classe de CM2 et dans le bureau de la directrice.

### **h) Orvitis**

Le Maire signale que le conseil d'administration d'Orvitis a émis un avis favorable à la réalisation de logements autour de la Mairie. Le dossier suit son cours avec une fin prévue en 2018.

### **i) Maison 1 route de Dijon**

Le Maire informe que la maison mise aux enchères a trouvé un acquéreur. Il propose de renoncer à son droit de préemption.

Le conseil approuve à l'unanimité

### **k) Plan de Chasse**

Le plan de chasse est en cours et les premiers sangliers ont été abattus.

**g) Rappel élections régionales**

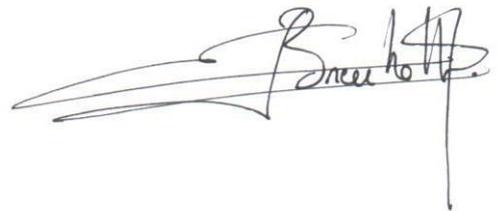
Le Maire rappelle les élections régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre prochains.

La séance est levée à 22h.

\*\*\*\*\*

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 9 décembre 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 9 décembre 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Brachotte', with a long horizontal flourish extending to the left.